Image not found or type unknown

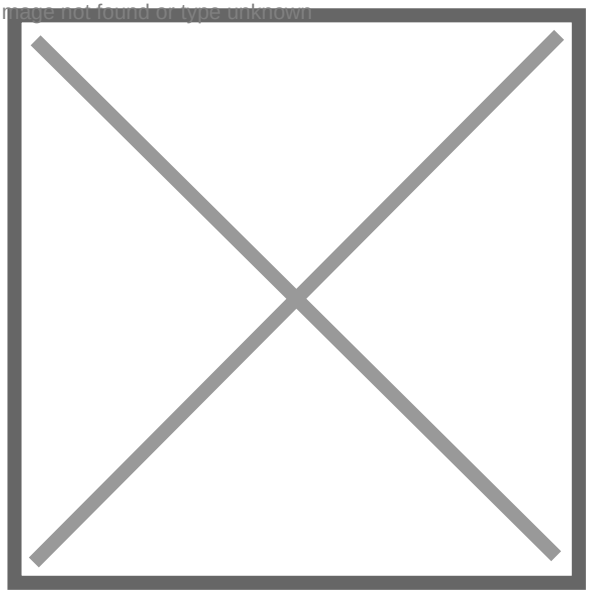

Heritage , cheque de son vivant cadeau de noel.

Par **seguen**, le **20/09/2009** à **20:30**

Bonjour,
Voilà,mon pere est décédé et depuis c'est la guerre pour recupérer mon heritage(partage de voiture,caravane , argent,le si peu qu'il y a etc...) avec ma soeur,par contre mon autre soeur elle,me suit a 100/100 et se bat aussi avec moi.Apres pas mal de jugement , nous avons eu gains de cause de pas mal de chose,sauf que là..y'a un soucis et je veux pas laisser passer.Voilà , mon pere de son vivant,nous donné de l'argent vers noel et le jour de l'an pour nos enfant.Il faisait un cheque.A moi et au autres enfants biensurs.Il été juste.Malheureusement nous ne sommes pas en possession des talons de cheques pour le prouver et mon autre soeur,avec qui c'est la guerre,elle a les talons de cheques.Et là elle demande une partie de cet argent,car elle dit que ses enfants n'ont pas eu.Nous ne pouvons pas prouver le contraire,puisque nous n'avons pas les talons de cheque que mon pere a fait.C'est elle qui a tout et lorsqu'elle va au tribunal avec ca elle ne fait des photocopie que des talons de cheque qu'il a fait pour nos enfants.Que faire pour se défendre?Y'a pas un délai de prescription....? aidez moi,merci,car là,j'en peux plus.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés